



CIRCULAIRE N° 3682 DU 11/08/2011

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	VACANCES ET CONGÉS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2011-2012 ET 2012-2013		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	2011-2012 et 2012-2013		
ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE		
CONTACT	Christelle LADAVID (christelle.ladavid@cfwb.be)		
DOCUMENTS À RENVOYER	NON		
DATE LIMITE D'ENVOI	/		
NOMBRE DE PAGES	3 pages		
MOTS-CLÉS	Vacances – congés scolaires – années scolaires 2011-2012 et 2012-2013		

- À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de parents.

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance ci-après des calendriers scolaires concernant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Le nombre de jours de classe est fixé à 181 jours.

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 1er septembre 2011.

Les vacances et congés sont fixés comme suit

- Fête de la Communauté française : mardi 27 septembre 2011 ;
- Congé d'automne : du lundi 31 octobre 2011 au vendredi 4 novembre 2011 ;
- Commémoration du 11 novembre : vendredi 11 novembre 2011 ;
- Vacances d'hiver : du lundi 26 décembre 2011 au vendredi 6 janvier 2012 ;
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 20 février 2012 au vendredi 24 février 2012 ;
- Vacances de printemps : du lundi 2 avril 2012 au vendredi 13 avril 2012 ;
- Fête du 1er mai : mardi 1er mai 2012 ;
- Congé de l'Ascension : jeudi 17 mai 2012 ;
- Congé : vendredi 18 mai 2012 ;
- Lundi de Pentecôte : lundi 28 mai 2012.

Les vacances d'été débutent le lundi 2 juillet 2011.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Le nombre de jours de classe est fixé à 181 jours.

La rentrée scolaire est fixée au lundi 3 septembre 2012.

Les vacances et congés sont fixés comme suit :

- Fête de la Communauté française : jeudi 27 septembre 2012 ;
- Congé d'automne : du lundi 29 octobre 2012 au vendredi 2 novembre 2012 ;
- Vacances d'hiver : du lundi 24 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013 ;
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 11 février 2013 au vendredi 15 février 2013 ;
- Vacances de printemps : du lundi 1er avril 2013 au vendredi 12 avril 2013 ;

Fête du 1er mai : mercredi 1er mai 2013 ;

Congé de l'Ascension : jeudi 9 mai 2013 ;

Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2013.

Les vacances d'été débutent le lundi 1er juillet 2013.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE